



ENNEVELIN

Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Tél : 03.20.41.53.20
Fax : 03.20.41.53.21
www.ville-ennevelin.fr
mairie@ville-ennevelin.fr

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 février 2023 s'est réuni en séance ordinaire le 28 février 2023 à 19h, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel DUPONT, Maire.

A/ Désignation du secrétaire de séance

Madame Aurore PENNORS épouse AUVERT est désignée secrétaire de Séance.

B/ Appel des élus

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Olivier TYTGAT, Rénaud DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Ce sont 13 votants qui sont présents ce jour et 3 ayant donné pouvoir.

Ordre du jour : Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.

1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion de conseil du 24 janvier 2023

Le Procès-Verbal de la réunion de conseil du 24 janvier 2023 est soumis au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

2 - Déclassement d'une partie de l'accotement du chemin du fourneau suite à enquête publique et décision de cession de la partie déclassée

Cette question concernant directement Madame Anne SEILLE, celle-ci ne prend part ni au débat qui se fait hors de sa présence, ni au vote. A l'occasion de cette délibération, il y a donc 15 votants : 12 personnes présentes (le quorum reste acquis) et 3 personnes ayant donné pouvoir.

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Vu la délibération en date du 16 juin 2021 décidant de lancer une enquête publique par rapport au projet de déclassement de l'accotement face au n°4bis chemin du Fourneau,

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 2022 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement de la voirie communale de cet accotement,

Vu le registre d'enquête clos le 9 août 2022, comportant des interrogations de riverains auxquelles la municipalité a pu apporter des réponses au commissaire enquêteur,

Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que le bien communal sis Chemin du Fourneau face au n°4 bis était à l'usage d'accotement – bande enherbée

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il ne sert ni à la circulation véhicule ou piétonne ni au passage de réseaux

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

CONSTATE la désaffectation du bien sis Chemin du Fourneau, face au numéro 4 bis.

DECIDE du déclassement du bien sis Chemin du Fourneau, face au numéro 4 bis du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Après avoir constaté et entériné ce déclassement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la cession de ce bien, d'une capacité de 91 m².

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la cession aux propriétaires riverains, acquéreurs, Monsieur et Madame SEILLE, résidant 4bis chemin du Fourneau. Suite à consultation du service des Domaines, il est proposé un prix de cession à 27,50 €/m², soit 2 502,50 €, auxquels s'ajoute le remboursement des frais de géomètre (1 356 €) et de la procédure d'enquête publique (3 223,08 €) soit un prix de cession fixé à 7 081,58 €.

Le conseil municipal ajouter que les frais de notaire seront à charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de mener à bien cette cession et de signer tous les documents et actes y afférent.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

3 - Demande de subvention au titre du dispositif Villages et Bourgs « voirie communale » pour la réfection des couches de roulement de la rue Jules Guesde et de la rue Verte

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département du Nord propose une aide aux communes de moins de 3000 habitants dans le cadre de son dispositif villages et bourgs, aide consacrée exclusivement aux travaux de rénovation des couches de roulement des voiries communales. Cette subvention peut atteindre un taux maximum de 50 % avec un plafond de subvention de 75 000 € HT.

La commune mène depuis plusieurs mois, avec le service voirie de la Pévèle Carembault qui assure la maîtrise d'œuvre des travaux, un inventaire, un chiffrage et une priorisation des travaux de voirie à réaliser afin d'assurer l'entretien de notre patrimoine.

Deux voiries ont ainsi été identifiées qui mériteraient à court terme la réfection de leur couche de roulement, au regard de leur état de dégradation (présence de nids de poules multiples) :

la rue Jules Guesde depuis la sortie d'agglomération jusqu'au hameau du Maresquel et la rue Verte sur sa première partie.

Le chiffrage par notre maître d'œuvre est le suivant :

- Pour la rue Jules Guesde, une solution en bicouche serait possible, pour un montant de 17 933,51 € HT, auxquels s'ajouteraient deux aires de croisement, nécessaires du fait de l'étroitesse de la chaussée, pour un montant de 5 255,74 € HT.
- Pour la rue Verte, la solution choisie consiste en un rabotage suivi de la mise en œuvre d'un enrobé, pour un montant de 38 697,94 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention de 30 943,59 € au titre du dispositif Villages et Bourgs voiries communales 2023 et d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	
Couche de roulement rue Jules Guesde	23 189,25 €
Couche de roulement rue Verte	38 697,94 €
Total des dépenses HT	61 887,19 €
Recettes	
Villages et bourgs VC 2023 (50 %)	30 943,59 €
Autofinancement (50 %)	30 943,60 €
Total des recettes	61 887,19 €

Monsieur Xavier GIRARD intervient pour avoir des précisions sur le choix entre l'enrobé et le bicouche pour la rue Jules Guesde. Monsieur le Maire explique qu'en zone agglomérée comme rue Verte, avec une circulation importante, le choix de l'enrobé s'imposait. Pour la rue Jules Guesde, où la portion de voirie concernée se situe hors zone agglomérée et avec un trafic bien moindre que celui de la rue Verte, le bicouche représentait un bon compromis : certes sa tenue dans le temps est peut-être moindre que celle d'un enrobé, mais son prix est trois fois moins élevé. A moindre coût il pourra donc être refait dans quelques années. Au regard de nos capacités budgétaires cela représente la meilleure solution car cela permettra, sur les deux exercices budgétaires 2023 et 2024, de réaliser les deux opérations.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

4 - Demande de subvention au titre des équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation d'un parcours de santé

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'Agence Nationale du Sport propose une subvention pour accompagner les collectivités dans la création de divers équipements sportifs.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue de l'étude d'amélioration du cadre de vie, avait été retenue comme action à mettre en œuvre à court terme la réalisation de divers parcours de santé sur la commune, différenciés selon les sites et les publics.

Ainsi, dès 2023 la commission en charge de ces actions souhaiterait mettre en place un parcours de santé le long du chemin vert, qui est l'un des chemins principaux pour les randonneurs et coureurs de la commune et qui permet d'accéder depuis le centre-ville à l'étang de pêche communal, base de loisirs fortement fréquentée par les familles et par les personnes extérieures au village. Ce parcours de santé, majoritairement en bois afin de s'intégrer au mieux dans le cadre naturel du site, sera composé de 8 agrès ainsi que d'une table de ping-pong qui sera installée sur un terrain communal à proximité du chemin, terrain qui pourra être aménagé avec des tables de pique-nique afin d'en faire un site familial destiné au jeu et à la détente, et tourné vers un public adolescent.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce principe de parcours de santé.

Sur la base de ces choix, un devis a été rendu à hauteur de 27 514,50 € HT. Monsieur le Maire propose de valider ce montant, et de déposer un dossier de demande de subvention pour équipements sportifs auprès de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts de France à hauteur de 50% de ces travaux soit 13 757,25 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	
Réalisation d'un parcours de santé 8 agrès + table de ping-pong	27 514,50 €
Total des dépenses HT	27 514,50 €
Recettes	
Subvention Equipements Sportifs – AnS – (50 %)	13 757,25 €
Autofinancement (50 %)	13 757,25 €
Total des recettes	27 514,50 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de réaliser les dossiers et de signer tous les documents et conventions afférents à cette demande de subvention.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CLOS A 19h45.

Ce procès-verbal est présenté et adopté à l'occasion de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023.

La secrétaire de séance
Aurore PENNORS

Le Maire d'Ennevelin
Michel DUPONT